

## Termes de référence

ETUDE : Les acteurs économiques du Centre-Val de Loire face à l'évolution des réglementations RSE, une opportunité pour de nouveaux partenariats en faveur des ODD ?

### 1. Présentation de CENTRAIDER et du programme RECITAL-ODD

Centraider est le réseau régional multi-acteurs dédié à la solidarité et à la coopération internationale en région Centre-Val de Loire. Soutenu principalement par le Conseil régional Centre-Val de Loire et le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, ses missions sont notamment d'identifier les acteurs menant des projets dans ce champ d'actions, les accompagner dans le montage et la réalisation de leurs projets, renforcer leurs capacités par le biais d'ateliers d'information et de formation, et contribuer à la mise en réseau et à la mutualisation entre acteurs de la région. Créé en 2000, Centraider est l'un des 12 réseaux régionaux existants, réunis depuis 2018 au sein de la conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs (CIRRMA).

Le programme RECITAL-ODD, porté au niveau national par la CIRRMA et soutenu par l'Agence Française de Développement, est déployé en région Centre-Val de Loire par Centraider. Ce programme vise à mobiliser les territoires en faveur des Objectifs de Développement Durable en impliquant les nombreux acteurs régionaux engagés, y compris les entreprises.

### 2. Contexte et enjeux

Alors que les 17 objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 2030 sont communs à tous les acteurs (gouvernements, institutions, société civile et entreprises), force est de constater qu'ils sont encore trop peu utilisés comme référentiel pour la prise de décision et l'action en France, même par les acteurs de la société civile. Sans surprise, ils ne le sont que très rarement par les entreprises. Ainsi, le Réseau France du Pacte Mondial, basé sur l'adhésion volontaire, ne compte que 50 entreprises adhérentes en région Centre-Val de Loire (CVL) pour un peu plus de 418 000 entreprises en 2023. Si la RSE est, elle, devenue courante dans le vocabulaire des entreprises, la majorité d'entre elles s'y engagent par contrainte, à laquelle s'ajoutent les motivations liées à des opportunités (marketing, communication, innovation).

Selon le Baromètre RSE 2022, élaboré par la plateforme d'engagement citoyen des entreprises Vendredi en partenariat avec 14 acteurs clés de la RSE en France, et basé sur un échantillon de 790 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs<sup>1</sup> :

- « les enjeux du développement durable sont importants ou très importants pour 86% d'entre elles », cependant ...
- « la contrainte légale est une motivation importante ou très importante pour 96% des entreprises interrogées ». Par exemple, parce qu'elles y sont obligées, la quasi-totalité des grandes entreprises effectuent un bilan carbone annuel. Par un effet « d'avalanche réglementaire », leurs fournisseurs (souvent des PME) en font également, afin que les grandes entreprises consolident les émissions de gaz à effet de serre générées par leurs fournisseurs.

<sup>1</sup> Chiffres et analyses tirés de <https://entreprises-engagees.fr/barometre-rse-2022/>

- L'argument marketing (image de marque et marque employeur) constitue l'autre grand moteur de la RSE, qui « reste un outil de communication particulièrement puissant ». Celui-ci est malheureusement peu vecteur d'engagement de long terme et adresse plus la forme que le fond.
- Signe encourageant, dans 88% des cas la RSE reflète une volonté des dirigeants, ce qui est fondamental pour une intégration à long terme de la RSE à la stratégie globale de l'entreprise, mais 82% des entreprises identifient le manque de temps comme un frein important et 65% le manque de personnel dédié. Elles consacrent donc encore peu de ressources à la RSE, principalement pour cause de manque de visibilité quant à son impact et donc sa rentabilité. Par manque de connaissances et de compétences, les entreprises « ne savent pas exactement où placer leurs ressources et comment mesurer leurs résultats » et ont de la « difficulté à trouver par quel bout prendre le problème ». A une vraie volonté s'oppose donc une certaine inertie.

Dans les études sur les motivations des entreprises pour s'engager en RSE, une troisième intervient : l'existence chez les dirigeants d'une vision éthique affirmée, comme fondement de la stratégie globale de l'entreprise. Cette vision peut ne pas avoir été présente dès la création de l'entreprise et finalement devenir le centre de sa stratégie marketing, la vision n'étant pas contradictoire avec l'opportunité, mais elle est au cœur de la stratégie globale de l'entreprise.

Dans ce triangle des motivations (contrainte, opportunité, vision éthique), l'évolution des contraintes légales avec la récente adoption des directives européennes CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et CSDDD (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) est en train de créer une forte demande d'appui à la mise en place effective de stratégies RSE fortes et adaptées dans les entreprises. Si ces directives s'appliquent pour l'instant exclusivement aux grandes entreprises, elles devraient progressivement créer le même type d'effet « d'avalanche réglementaire » qu'a créé l'exigence de bilans d'émissions de gaz à effet de serre, non seulement sur les fournisseurs en France mais sur l'ensemble de chaque chaîne de valeur, puisque les grandes entreprises vont devoir rendre compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux tout au long de celle-ci.

### **3. Objectifs et résultats attendus**

L'objectif de cette étude est double : d'une part comprendre comment les entreprises de la région Centre-Val de Loire, ainsi que les réseaux et structures qui les appuient, se positionnent par rapport à cette évolution normative et, d'autre part, si cela peut créer de nouvelles opportunités de partenariats multi-acteurs contribuant à la réalisation des ODD que CENTRAIDER pourrait appuyer.

Plus spécifiquement, les résultats de l'étude devront permettre de mieux connaître et comprendre :

- les différentes directives liées à la RSE et leur impact sur les entreprises en fonction de leur taille et secteur d'activité ;
- les différents niveaux de connaissance des acteurs économiques sur la RSE, ainsi que sur ces contraintes légales et leurs conséquences ;
- les facteurs qui influencent le niveau de connaissance atteint (par exemple : taille, secteur, vision, chaîne d'approvisionnement, sentiment d'être concerné par le cadre légal et/ou les enjeux qu'il recouvre) ;
- les niveaux d'engagement et de ressources mis en place pour la RSE, y compris l'existence ou non d'un plan de transition ;
- les différents types de soutien recherchés par les entreprises et les institutions qui les appuient, et quels acteurs ont effectivement les compétences pour les appuyer (principalement en région) ;

- les partenariats existants et potentiels pour mieux répondre aux exigences de la RSE et, de ce fait, contribuer de manière plus directe et pertinente aux ODD (être acteurs de changement).

Les conclusions et recommandations de l'étude devront permettre à CENTRAIDER de prendre des décisions informées et de mettre en place un plan d'actions concrètes. Ce plan devra clairement montrer quel rôle spécifique CENTRAIDER pourra jouer dans l'écosystème des réseaux et structures d'appui aux acteurs économiques existant en région, en fonction des points forts et des limitations de chacun.

#### **4. Public cible**

Les acteurs économiques pris en compte dans cette étude seront principalement les entreprises, quel que soit leur taille et leur secteur d'activité, ainsi que les groupes ou réseaux d'entreprises, mais aussi les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes de la région Centre-Val de Loire. La proposition technique devra inclure les critères utilisés pour définir l'échantillon d'entreprises auprès duquel seront appliqués les outils méthodologiques envisagés.

Seront également objet d'une partie de l'étude les établissements publics qui les appuient comme les chambres de commerce et d'industrie.

#### **5. Livrable**

Le livrable attendu est un rapport d'étude complet. Il sera accompagné d'une synthèse de 8 à 10 pages maximum. Enfin, il sera demandé une présentation orale des résultats de l'étude lors d'un temps de restitution régionale.

#### **6. Proposition technique et financière requise**

La **proposition technique** élaborée par l'équipe de consultant.e.s (5 à 6 pages maximum sans les annexes) devra inclure :

- Une explication de l'approche méthodologique ;
- Une description des outils quantitatifs et qualitatifs (types d'outils, pour répondre à quel objectif, grandes catégories de questions ou thématiques pour chaque) ;
- Une proposition de critères pour définir l'échantillon des acteurs cible de l'étude et une première liste d'acteurs définie à partir de ces critères ;
- Un plan d'application de la méthodologie proposée et le calendrier détaillé correspondant.

Le contrat proposé sera un contrat de consultance. **L'offre budgétaire** proposée ne pourra pas dépasser 10 000€ TTC, incluant les frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Le paiement sera effectué par virement bancaire et basé sur deux factures émises par l'évaluateur à la répartition suivante:

- 30% du prix de la prestation de service sera versé après la signature du contrat, à réception d'une première facture.
- Les 70% du prix de la prestation de service seront versés après réception et validation de la prestation globale par le commanditaire.

Une attention sera portée à l'efficacité de la proposition entre la qualité de l'offre de prestation et le coût de la prestation.

## 7. Calendrier

La proposition technique devra inclure un calendrier prévisionnel. L'étude commencera, dans la mesure du possible, à la fin du mois de juin 2024 (date négociable) mais devra impérativement être terminée pour le 15 novembre 2024. La version finale du rapport d'étude et de la synthèse devra être envoyée, au plus tard, le 30 novembre. Nous présentons ci-dessous les dates repères de la consultance.

Phase	Date limite
Demande d'informations sur les TdR	31/05/2024 (inclus)
Soumission des offres	07/06/2024 minuit
Notification de l'attribution	18 juin 2024
Date indicative de début de la prestation – réunion de démarrage	Semaine du 24 juin
Date limite de remise du rapport	30/11/2024

## 8. Profil recherché

Les consultants devront répondre aux critères suivants :

- Expertise dans la définition et/ou l'évaluation de stratégie RSE ;
- Bonne connaissance du cadre légal ;
- Expérience avérée dans la conception et la réalisation d'études à dominante qualitative ;
- Connaissances de partenariats multi-acteurs et du secteur économique de la région Centre-Val de Loire seraient un plus ;
- Fortes compétences d'analyse, d'écriture et de présentation.

Des déplacements en région sont à prévoir.

## 9. Modalités de candidature

Pour postuler, les candidats devront fournir une proposition technique et financière comme détaillé en section 6. Elle devra être accompagnée de leur CV détaillant l'expertise et l'expérience dans les domaines couverts par l'étude.

Documents à envoyer par courriel à l'adresse : [direction@centraider.org](mailto:direction@centraider.org)

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

Murielle Mignot, directrice

Tel : 06.31.39.59.22

Courriel : [direction@centraider.org](mailto:direction@centraider.org)